

## SYNDICAT PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES

### Séance du 11 juillet 2023

Membres en exercice : 34

Date de la convocation: 05/07/2023

Présents : 14

Dont Présents non votants : 0

*L'an deux mille vingt-trois et le onze juillet l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean ARCAS*

Représentés : 4

**Présents :** Jean ARCAS, Daniel BARTHES, Francis BOUTES, Laurent BRUNET, Mariette COMBES, Jean-Luc FALIP, Yves FRAISSE, Daniel GALTIER, Martine GIL, Pierre MATHIEU, Kléber MESQUIDA, Marie-Pierre PONS, Jacques SOULIGNAC, Rémy AFFRE

Votants: 18

Pour: 18

Contre: 0

**Représentés :** Christian BIES par Mariette COMBES, Jean-Louis LAFAURIE par Pierre MATHIEU, Olivier ROUBICHON-OURADOU par Pierre MATHIEU, Séverine SAUR par Marie-Pierre PONS

Abstentions: 0

**Présents non votants :**

**Excusés :** Jean-Noël BADENAS, Josian CABROL, Thierry CAZALS, Catherine COMBES, Elisabeth DAUZAT, Béatrice FALCOU, Julie GARCIN-SAUDO, Vincent GAUDY, Marie-Line GÉRONIMO, Audrey IMBERT, Marie LORENTE, Christophe MORGIO, Marie PASSIEUX, Pierre POLARD, Béatrice TÉROL, Philippe VIDAL, Didier VORDY, Bernard BOSC, Bernard COSTE, Marc FIDEL, Harmonie GONZALEZ

**Absents:**

#### Objet: Politiques contractuelles : le Contrat Territorial Occitanie / Territoire 2022 - 2028

Sur la base de l'expérience acquise lors de la première génération des Contrats Territoriaux Occitanie, lors de ses Assemblées Plénières des 25 mars et 16 décembre 2021, la Région a adopté les principes d'une politique territoriale 2022-2028 visant à accompagner chaque territoire organisé au regard de sa spécificité pour que chacun d'eux participe aux dynamiques régionales et s'inscrive dans la mise en œuvre des transitions et de la transformation du modèle de développement impulsé par le PACTE VERT.

Le Pays Haut Languedoc et Vignobles fort des rencontres territoriales, du Contrat de Relance et de Transition Écologique, de la stratégie régionale à travers le PACTE VERT a élaboré en 2022, comme lors de la première génération, le contrat en partenariat avec les communautés de communes : Grand Orb, Avant-Monts, Sud Hérault, Du Minervois au Caroux et du Parc naturel régional du Haut-Languedoc.

Ce contrat porte sur trois enjeux territoriaux et onze objectifs stratégiques :

- Enjeu 1 – Un cadre de vie durable ;
- Enjeu 2 – Un territoire dynamique et attractif ;
- Enjeu 3 – Un territoire résilient.

#### 1 – Signature du Contrat et maquette financière 2022 - 2023

Le contrat finalisé a été validé par le Comité syndical du 18 avril 2023 et par la Région Occitanie le 23 avril 2023. Le contrat a été signé officiellement le 5 juillet 2023 à l'issue du Comité de pilotage du CTO qui s'est tenu à Magalas au siège de la Communauté de communes Les Avant-Monts.

Par ailleurs, la maquette financière 2022 – 2023 a été présentée et validée : 76 projets seront accompagnés par la Région sur l'exercice 2022 – 2023.

#### 2 – Présentation et validation des nouveaux contrats Bourgs-Centres Occitanie du Pays Haut Languedoc et Vignobles

Dès 2017, dans le cadre de la nouvelle politique régionale territoriale d'Occitanie, la Région a voulu porter une attention particulière aux petites villes et bourgs-centres dans les zones rurales ou péri-urbaines qui jouent un rôle essentiel de centralité et d'attractivité au sein de leur bassin de vie et constituent des points d'ancrage pour le rééquilibrage territorial. C'est ainsi que près de 450 contrats Bourgs-Centres Occitanie ont été conclus entre 2018 et 2021.

Sur la base de l'expérience acquise lors de la première génération, la Région poursuit et approfondit cette démarche pour la période 2022-2028 avec pour objectif d'impulser et accélérer l'engagement des territoires vers une région plus inclusive et à énergie positive et répondre ainsi aux enjeux prioritaires identifiés par le PACTE VERT Occitanie, fondement des politiques publiques régionales.

Les contrats Bourgs-Centres actuels dits « de 2<sup>ème</sup> génération » se matérialisent par des contrats-cadres qui définissent une feuille de route jusqu'en 2028.

Les Contrats Bourgs-Centres Occitanie doivent s'inscrire en cohérence avec le Contrat Territorial Occitanie du Pays Haut Languedoc et Vignobles, dont ils sont un sous-ensemble.

Le 5 juillet 2023, les contrats Bourgs-Centres « entrant » de **Cessenon-sur-Orb, Saint-Chinian et Saint-Pons de Thomières** ont été présentés lors du comité de pilotage du contrat territorial Occitanie du Pays Haut Languedoc et Vignobles 2022-2028, dédié à la démarche Bourg-Centre Occitanie, en présence de la Région Occitanie, du Pays Haut Languedoc et Vignobles, des communautés de communes et des communes bénéficiaires de ce dispositif.

Ces nouveaux contrats Bourgs-Centres « entrant » doivent maintenant être validés par le comité syndical du Pays avant la présentation devant la Commission Permanente du Conseil Régional Occitanie.

Le Président demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur ces contrats BCO de **Cessenon-sur-Orb, Saint-Chinian et Saint-Pons de Thomières** et, le cas échéant, l'autoriser à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de ces dossiers.

En conclusion, le Président demande à l'assemblée de bien vouloir entériner :

1. la signature du Contrat Région / Territoire pour la période 2022 – 2028 et de valider la maquette financière 2022 – 2023 ;
2. les signatures des avenants Bourg-Centres Occitanie de Bédarieux, Olonzac, Capestang, Murviel-les Béziers, Roujan, Magalas et le nouveau contrat BCO de Lamalou-les-Bains ; et de valider les contrats BCO de Cessenon-sur-Orb, Saint-Chinian et Saint-Pons de Thomières.

Où l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- approuve la signature du Contrat Région / Territoire pour la période 2022 – 2028 et valide la maquette financière 2022 – 2023
- approuve les signatures des avenants Bourg-Centres Occitanie de Bédarieux, Olonzac, Capestang, Murviel-les Béziers, Roujan, Magalas et le nouveau contrat BCO de Lamalou-les-Bains ; et valide les contrats BCO de Cessenon-sur-Orb, Saint-Chinian et Saint-Pons de Thomières.
- autorise le Président à signer tous documents nécessaires à la mise en oeuvre de ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Fait à Saint-Pons-de-thomières  
Le Président,

Jean ARCAS.

